

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 17 FEVRIER 2015

20h30

L'an deux mille quinze, le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 13 février 2015

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. REGNIER, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU

Excusés : M. THOMAZON (pouvoir à Mme BODCHON-SEREIN), Mme DUFRANNE, M. LANTEZ (pouvoir à M. DECAUDAIN), Mme TRANNOY (pouvoir à M. RUMEAU)

Absents :

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2014.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : MODIFICATION DU TAUX DE LA SUBVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE RUE DE COURCELLES ET IMPASSE BELLEVUE ET VALIDATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération du 27 novembre 2014 qui avait acté un plan de financement de l'opération citée ci-dessus avec une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à un taux de 50 %,

Considérant que le taux de subvention pour ce type d'opération est en réalité de 40 %,

Le Conseil municipal doit valider le nouveau plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux : 34 500 € HT

Commune (60 %) : 20 700 €

DETR (40 %) : 13 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le nouveau plan de financement de l'opération « renforcement de l'éclairage de la rue de Courcelles et de l'impasse Bellevue ».

3/ CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS DE NOINTEL AU CENTRE DE LOISIRS DE BREUIL LE VERT :

Vu la proposition de la commune de Breuil-le-Vert de conventionner avec la commune de Nointel dans le cadre du centre de loisirs de Breuil,

Considérant que cette convention a pour but d'une part de permettre aux familles de Nointel d'être prioritaires dans l'accès au centre de loisirs de Breuil-le-Vert tout en bénéficiant du tarif des habitants de Breuil-le-Vert, d'autre part à la commune de Nointel de participer financièrement au centre de loisirs,

Considérant que la commune de Nointel ne dispose plus de centre de loisirs depuis 2007 et que le coût de fonctionnement d'un tel centre serait trop élevé pour la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la convention proposée par la commune de Breuil-le-Vert, aux conditions fixées par cette convention.

Concernant les problèmes éventuels de transport les mercredis après-midi pour se rendre à Breuil-le-Vert, la commune n'a pour le moment pas les moyens de financer la location d'un bus. En revanche il sera pris contact avec le Vice-Président de la Communauté de Communes pour voir s'il est possible de profiter le mercredi des services du réseau de bus intercommunal récemment créé.

4/ DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'INCORPORATION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL :

Considérant que la procédure d'incorporation dans le domaine communal d'un bien vacant et sans maître a été mise en place à Nointel pour récupérer deux parcelles, l'une ruelle Boucher, l'autre impasse d'en haut,

Considérant que dans le cadre de cette procédure le Maire signe l'acte administratif à déposer au cadastre et à la Conservation des Hypothèques « en tant que notaire », un membre du Conseil municipal doit être désigné par celui-ci pour signer l'acte en tant que représentant de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne donc délégation à Madame Catherine BODCHON-SEREIN pour signer l'acte administratif au nom de la commune.

5/ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER 2014 :

Monsieur le Maire fait au Conseil municipal le compte-rendu des déclarations d'intention d'aliéner de l'année 2014 pour lesquelles il a décidé de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

6/ MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS :

Monsieur Fabrice DECAUDAIN propose au Conseil municipal de modifier le règlement de location de ladite salle en augmentant le montant de la caution jugé trop bas.

Il propose de fixer à 700 € pour les habitants de Nointel et à 1000 € pour les extérieurs le montant de la caution.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à ces montants la caution.

Par ailleurs il sera précisé dans le règlement le nombre de personnes maximum autorisé par la commission de sécurité, soit 215.

Concernant le nettoyage, il est précisé que les locataires doivent rendre la salle propre le lundi matin et que les services de la commune re-nettoient dans la salle le lundi.

Enfin le Conseil municipal est informé que l'inauguration officielle a été fixée au jeudi 5 mars à 14h30.

7/ DEMANDE D'UN RIVERAIN DE CHANGEMENT DE NOM D'UNE RUE :

Lecture d'un courrier de Monsieur et Madame BARBIER, domiciliés à Nointel au lotissement le Village, lesquels souhaiteraient que la rue soit rebaptisée en « impasse » (au lieu de « lotissement »).

Le Conseil municipal n'est pas opposé sur le principe mais décide de demander aux autres riverains s'ils le souhaitent également. Par ailleurs la commune se renseignera sur les conséquences éventuelles de ce changement (en ce qui concerne les papiers administratifs ou d'identité notamment).

8/ ECHEANCIER ACTUALISE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION REVERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS AUX COMMUNES DE BURY ET MOUY :

Vu que pour les communes de Bury et Mouy :

- le caractère temporaire avéré des charges transférées relatives à la déchetterie située à Bury ;
- l'amortissement qui devait être payé à la Communauté de communes du Pays de Thelle jusqu'en 2019 inclus a été définitivement soldé en 2014 pour les montants suivants :
 - Bury : 4 535,32 € soit 11 827,76 € devant revenir à la commune (16 363,08 – 4 535,32)
 - Mouy : 7 853,89 € soit 21 033,16 € devant revenir à la commune (28 887,05 – 7 853,89)

Vu que pour la commune de Mouy :

- la fraction de l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du DOJO transféré à la Communauté de communes du Clermontois d'un montant de 24 535,89 € annuels s'éteindra au 31/12/2015 ;

Afin de tenir compte de ces particularités ;

Sur proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 2 février 2015 ;

Le Conseil municipal de Nointel, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'échéancier actualisé suivant retraçant l'évolution des Attributions de Compensation qui seront reversées aux communes de Bury et Mouy par la Communauté de communes du Clermontois :

Commune	En 2013	En 2014	En 2015	A compter de 2016
Bury	183 326,95	194 166,32	198 701,64	
Mouy	633 326,81	652 592,84	660 446,73	684 982,62

Approuve le reversement en 2015 du moins-perçu 2014 d'Attribution de Compensation aux communes de Bury et Mouy respectivement pour 11 827,76 € et 21 033,16 €.

9/ MOTION RELATIVE AU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE :

Considérant les informations diffusées par le Journal Mediapart en date du vendredi 11 juillet 2014, par lesquelles le public apprenait la détérioration préoccupante du réseau Paris NORD emprunté notamment par les habitants du Clermontois vers et en retour de Paris (manquements à la sécurité, dégradation des infrastructures et de la maintenance),

Considérant les difficultés auxquelles sont très régulièrement confrontés les habitants de notre commune qui travaillent hors du département, qui voyagent dans des conditions de transport quotidiennes non satisfaisantes en terme de régularité, confort et informations voyageurs, au mépris de leur sécurité : retards, manque d'information, suppressions de trains, composition des trains non respectée, voyages debout et serrés les uns contre les autres ...

Considérant (particulièrement dans le contexte économique qui est le nôtre) le besoin de transport public comme irréductible, et indépassable, pour de nombreux habitants du Clermontois appelés à exercer leur profession à Paris, Amiens, ou ailleurs,

Considérant le besoin d'un service public ferroviaire performant qui réponde aux enjeux actuels : aménagement du territoire, développement économique, et encouragement des alternatives à la route,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose aux récentes modifications d'horaires effectuées par la Direction régionale SNCF et le Conseil Régional de Picardie en 2015, et à tout affaiblissement de la gare de Clermont tant que les problèmes structurels lourdement pénalisants resteront non réglés (matériel vieillissant, manque de personnel ayant des répercussions sur la maintenance et le service en gare et à bord),
- demande à la Direction régionale SNCF et au Conseil Régional de Picardie de réexaminer les modifications d'horaires en prenant en compte les oppositions de nombreux élu(e)s du nord et du sud de l'Oise, les demandes et besoins des usagers, sur toute la ligne et en tenant compte des propositions et retours terrain des collectifs d'usagers et associations,
- exprime son soutien au collectif d'usagers SNCFVamtuer « Usagers fatigués mais pas résignés pour un retour au triple A : Assis, A l'heure et Avertis », aux autres collectifs et associations d'usagers qui se manifesteront et à l'ensemble des usagers de la gare SNCF de Clermont.
- exige le maintien dans la commune de Clermont d'une gare SNCF opérationnelle, correctement desservie, entretenue, et pourvue en personnel.
- Demande la révision des tarifs, augmentés au 1er janvier alors que le service global est en nette diminution encore sur 2015

10/ DEMANDE DES NOTAIRES POUR LA DEFENSE DE LEUR PROFESSION :

Vu la demande de l'Office Notarial de Maîtres Cajet & Anty, Notaires à Liancourt, de soutenir leur action contre le projet de loi dite « réforme Macron »,

Considérant qu'entre le moment où cette demande a été faite et la date du présent Conseil municipal ladite loi a été remaniée,

Considérant que le Conseil n'est pas suffisamment informé sur ces changements pour adopter une motion,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'apporter son soutien aux Notaires
- de demander à Maîtres Cajet & Anty de revoir la motion qu'ils souhaitent voir adoptée en prenant en compte les récents changements dans le projet de loi

11/ QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture d'un courrier adressé par quatre membres de la liste « Vivons Nointel Ensemble » réagissant à l'éditorial du bulletin municipal de décembre 2014 et demandant à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux de se justifier sur la situation financière de la commune suite aux travaux de la salle multifonctions et concluant leur lettre par « quelques pèlerins de la liste Vivons Nointel Ensemble » : Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais appelé personne « pèlerin », hormis Jean-Claude Pellerin, le Maire de Fitz-James. Il indique que lors de la campagne électorale il n'a jamais nié que cette construction aurait un impact sur les finances de la commune et les possibilités d'actions futures. Monsieur le Maire conclue qu'il ne répondra pas davantage à un tel courrier.
- Lettre de remerciements de l'association Placomusol'Oise pour le prêt de la salle et le bon accueil reçu durant de longues années suite à son départ à Airion
- Lettre de remerciements de Madame GROBON pour le prêt de l'ancienne salle des fêtes à l'occasion des obsèques de son époux
- Lecture d'un échange de courriers et mails avec Monsieur BOUTROUILLE au sujet des travaux réalisés par la Communauté de Communes impasse de l'église et rue du Lavoir et qui ont occasionné une gêne dans la distribution du courrier
- Fixation d'une commission « préparation du budget » au jeudi 26 février à 17h30
- Fixation de la commission « communication » au jeudi 26 février à 18h30
- Le Conseil municipal est informé des prochaines formations de l'UMO auxquelles les élus peuvent participer
- Demandes d'associations extérieures à Nointel pour l'organisation de spectacles à la salle Henri Sénéchal : le Conseil municipal ne s'oppose pas au prêt gratuit de la salle à conditions que la salle soit disponible aux dates souhaitées d'une part, que l'association organisatrice ne demande pas d'argent ou de moyens techniques à la commune d'autre part
- Suite au dernier Conseil d'école, avec accord des enseignants et parents d'élèves, on se dirige vers des horaires modifiés à l'école de Nointel à la rentrée de septembre, à savoir : 9h-12h et 13h45-16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; 9h-12h les mercredis
- Rappel de la visite du parc éolien de Remérangles lundi 23 février à 17h
- Monsieur MAUROY, faisant allusion à un compte-rendu du Conseil d'août 2014, précise qu'il ne s'oppose pas du tout au passage de la Trans'Oise dès lors que les problèmes de stationnement devant les commerces sont pris en compte.

- Monsieur MAUROY rappelle qu'il n'y a toujours aucun panneau indiquant la direction de Nointel au rond-point de la déviation à la sortie de Catenoy. Monsieur le Maire avait fait une demande à laquelle il lui avait été répondu la réglementation impose de n'indiquer que le village immédiatement suivant. Monsieur le Maire contactera de nouveau les services départementaux.
- Monsieur MAUROY demande s'il y a du nouveau au niveau de la situation des gens du voyage. Monsieur le Maire répond qu'actuellement la situation est bloquée suite à des actions en justice menées par les propriétaires concernés.
- Concernant le « chemin rural dit de derrière le parc », Monsieur MAUROY demande s'il y a possibilité de le restaurer ou de donner un coup de lame. Monsieur le Maire répond qu'il conviendrait effectivement de recharger avec des matériaux plutôt que de donner un coup de lame mais que cela n'est pas d'actualité pour des raisons financières
- Concernant le chemin communal menant à Saint-Aubin, Monsieur MAUROY fait le même type de demande. Monsieur le Maire cherchera à obtenir des matériaux car ce chemin est effectivement très dégradé sur le haut du plateau.
- Madame MACUDZINSKI demande si la salle de réunion de la salle Henri Sénéchal peut être utilisée ponctuellement quelques matinées par les assistantes maternelles. Le Conseil municipal ne s'y oppose pas
- Madame MACUDZINSKI demande si une réflexion a déjà été engagée pour le prochain Noël des enfants (notamment l'organisation, éventuellement, d'un spectacle). Pour le moment rien n'a été envisagé. Monsieur DECAUDAIN répond que la commune va déjà cette année améliorer le goûter pour les personnes âgées.
- Monsieur RUMEAU interroge sur l'avenir de la voiture en stationnement sur la RD931 depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire indique que les Gendarmes sont informés, qu'ils ont retrouvé le propriétaire du véhicule (de location) mais que celui-ci ne bouge pas. Il recontactera la Gendarmerie à ce sujet.
- Le Conseil municipal est informé du décès de Monsieur André BOBELYN. L'enterrement aura lieu samedi 21 février à 10h30 à l'église de Nointel.
- Madame BODCHON-SEREIN rappelle au Conseil municipal que le réseau « Les Jardins s'emmêlent » organise une réunion à Nointel le 11 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h05.

A Nointel, le 20 février 2015.

Le Maire,
Philippe LADAM